

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
15/01/91

Origine :
DPAT

Mme et MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
MM les Directeurs
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Réf. :

DPAT n° 1565/91

Plan de classement :

2610					
------	--	--	--	--	--

Objet :

SUIVI DES TRAVAUX DE NORMALISATION.

Les Directeurs des CRAM et des CGSS sont invités à renvoyer à la CNAMTS les fiches d'évaluation complétées en fonction des besoins et, pour le 15 janvier de chaque année, à remplir et à renvoyer les fiches de suivi. Ces renseignements permettront d'apprécier l'intérêt des travaux engagés, les difficultés de réalisation rencontrées et le temps consacré à la normalisation. Pour l'année 1991, les fiches de suivi sont à renvoyer pour le 30 janvier.

Pièces jointes :

0	4
---	---

Liens :

Date d'effet :

Immédiate

Date de Réponse :

15.01 de chaque année

Dossier suivi par :

M. GAU

Téléphone :

45.38.60.22

@

**Département de la Prévention
des Accidents du Travail
et des Maladies Professionnelles**

15/01/91

Origine :
DPAT

Mme et MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
MM les Directeurs
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

N/Réf. : DPAT n° 1565/91

Objet : Normalisation.

Les travaux de normalisation européenne sont entrés en 1990 dans une phase active et sont en constante progression. Ces travaux posent naturellement un certain nombre de problèmes notamment de financement, de disponibilité pour les agents, de réglementation, etc.

Afin que le Département Prévention des Accidents du Travail dispose d'un maximum d'éléments lui permettant de gérer ces différents problèmes, je vous invite à demander aux ingénieurs conseils qui participent aux travaux de remplir les fiches ci-jointes selon les modalités précisées à leur dos, chaque fiche ayant une finalité propre. Elles devront être adressées à la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés en fonction des besoins pour les fiches d'évaluation et de signalement et pour le 15 janvier de chaque année pour les fiches de suivi. En ce qui concerne ces dernières, votre premier envoi, que vous voudrez bien m'adresser pour le 30 janvier 1991, ne devra traiter que des travaux 1990.

La mise en place de ces fiches sera mise à l'ordre du jour de la réunion des Ingénieurs Conseils en Chef du mois d'avril afin d'étudier des améliorations possibles.

Pour le Directeur
Le Responsable du Département
Prévention des AT et des MP

Jean-Luc MARIE

P.J. : 4.

Date :

(*)	CEN	TC	WG	SG	JWG
	ISO				

Norme de type : (*)

A	B	C	Autres
---	---	---	--------

Nom du rédacteur de la fiche (*)	CNAM
	CRAM de
	INRS

Nom du responsable :

Noms des associés :

Date cible de l'enquête TC de l'enquête CEN

Etat d'avancement :

Mettre une flèche avec une date ; Ex. :

↑
01.10.90

début des travaux

25 %

50 %

75 %

Projet terminé prêt à l'enquête

Date	Lieu	Durée (jours)	Nom du ou des participants de l'Institution	Travaux préparatoires (jours)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)

(*) *Barrer la mention inutile.*

Forme de votre contribution aux réunions

	Internationale	Française	Institutionnelle
Présidence, animation du (des) groupe(s)	☐	☐	☐
Rédaction de propositions	☐	☐	☐
Suivi de travaux	☐	☐	☐

3.

III - FICHE DE SUIVI

Cette fiche a pour objectif de permettre de montrer à la Commission de Prévention l'importance des travaux réalisés par les experts de l'Institution de façon à lui préciser l'utilisation des moyens consacrés par l'Institution aux travaux de normalisation.

Elle doit être remplie, pour chaque projet de norme, par tous les agents, responsables et associés, qui ont participé ou vont participer à des réunions de normalisation européenne et internationale, y compris les réunions préparatoires organisées par l'AFNOR, les Bureaux de Normalisation et par l'Institution.

Elle doit être adressée, en deux exemplaires, à la CNAMTS ou à l'INRS pour le 15 janvier de chaque année et être arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. Les agents des CRAM l'adresseront à la CNAMTS et les agents de l'INRS à la Mission Normalisation.

Pour la remplir, on prendra en compte les précisions suivantes :

- Nom du responsable : Au sens de la circulaire PAT n° 1310/88, le responsable est la personne chargée de participer aux réunions européennes ou internationales.
- Noms des associés : Au sens de la circulaire PAT n° 1310/88, les associés sont les personnes qui participent aux travaux préparatoires, notamment aux réunions françaises. Sur le document INRS relatif à la participation de l'INRS, des CRAM et de la CNAMTS, les noms des associés figurent en italique.
- Etat d'avancement : Précisez par une flèche l'avancement des travaux.
- Colonne 2 : Indiquez la ville.
- Colonne 3 : Le nombre de jours indiqué devra tenir compte des heures ouvrables consacrées au trajet.
- Colonne 4 : Indiquez votre nom si vous avez participé à la réunion et celui des autres participants, même si vous n'y étiez pas.

(*) *Barrer les cases inutiles.*

- Colonne 5 :

Travaux préparatoires : Exprimez, en jours de huit heures, le temps que vous avez passé à préparer ou à vérifier les projets. Ne pas tenir compte du temps consacré aux réunions figurant colonne 3.

NORMALISATION

Date :

FICHE D'EVALUATION

(*)

CEN
ISO

 TC WG SG JWG

TITRE :

Norme de type : (*)

A	B	C	Autres
---	---	---	--------

Nom du rédacteur de la fiche

(*)

CNAM
CRAM de
INRS

Nom du responsable :

Noms des associés :

Intérêt de participer aux travaux

- Importance des risques :

Faible

Moyenne

Forte

- Nombre annuel d'accidents ou de maladies :
- Nombre annuel d'I.P. :
- Consommation annuelle du marché français :
- Part des constructeurs français dans cette consommation :
- Evolution de la consommation

-	Stabilité	+
---	-----------	---
- Utilité pour réaliser d'autres normes :
- Utilité pour déterminer des mesures de prévention :
- Sur quels points les mesures générales n'apportent-elles pas de réponses suffisantes ?

FICHE D'EVALUATION

Cette fiche a pour objectif de permettre de montrer à la Commission de Prévention, l'intérêt des travaux réalisés par les experts de l'Institution, de façon à lui préciser l'utilisation des moyens consacrés par l'Institution aux travaux de normalisation.

La fiche doit être adressée, en deux exemplaires, par les agents des CRAM et par les agents de l'INRS à la Mission Normalisation après la première réunion européenne ou internationale.

Elle permet d'évaluer l'intérêt de participer aux travaux en fonction de critères intéressant plus particulièrement la prévention :

- Importance des risques.
- Estimation du nombre annuel d'accidents ou de maladies survenus en France, pouvant être imputés aux matériels ou produits concernés.
- Estimation des Incapacités Permanentes correspondantes.
- Consommation annuelle actuelle du marché français.
- Part actuelle, dans cette consommation, des constructeurs ou fabricants français.
- Evolution annuelle de la consommation.
- Utilité pour réaliser d'autres normes. Ce critère vise les normes générales (A, B1, B2 pour les machines), pour lesquelles il est impossible de répondre aux questions précédentes.
- Utilité pour déterminer des mesures de prévention.
- Matériels pour lesquels les mesures de prévention indiquées dans les normes générales A, B1, B2 sont insuffisantes (machines agro-alimentaires notamment).

NORMALISATION

Date :

FICHE DE SIGNALEMENT

(*)

CEN
ISO

 TC WG SG JWG

TITRE :

Norme de type : (*)

A	B	C	Autres
---	---	---	--------

Nom du rédacteur de la fiche

(*)

CNAM
CRAM de
INRS

Nom du responsable :

Noms des associés :

Indiquer ci-dessous les problèmes que pose l'élaboration de la norme :

- Non-respect de la norme (pr)EN 414 "Sécurité des machines - Règles pour l'élaboration et la présentation des normes.
 - Non-respect de la réglementation européenne ou discordance par rapport à la réglementation française actuelle.
 - Représentation insuffisante des partenaires français.
 - Réunions préparatoires françaises insuffisantes.
 - Autres difficultés.
-

(*) *Barrer la mention inutile.*

Décembre 1990

FICHE DE SIGNALEMENT

La fiche de signalement a pour objectif de prévenir la CNAMTS et l'INRS de toutes les difficultés que les experts rencontrent dans la réalisation de normes.

Elle doit être adressée, en deux exemplaires, par les agents des CRAM et par les agents de l'INRS à la Mission Normalisation dès que des difficultés ne pouvant être réglées au niveau du groupe de travail apparaissent dans l'élaboration des normes.

Pour la remplir, on prendra en compte les éléments suivants :

- **Non-respect de la norme pr(EN) 414 "Sécurité des machines - Règles pour l'élaboration et la présentation des normes de sécurité".**

Les difficultés peuvent être liées à des experts qui ne veulent pas se plier à la règle établie. Dans ce cas, le Bureau de Normalisation devra être saisi. Elles peuvent aussi venir de l'application de la norme (pr)EN 414 qui, pour l'instant, reste trop théorique. Ces difficultés seront transmises par la CNAMTS, via les BN, au TC 114/GT 4 chargé d'élaborer ce document.

- **Non-respect de la réglementation européenne ou discordance par rapport à la réglementation française.**

L'expérience montre que la réalisation des normes européennes peut remettre en cause certains points de la réglementation française ou certains moyens de prévention acceptés en France. Les renseignements collectés dans cette rubrique permettront d'organiser les réunions nécessaires dès que les experts en exprimeront le besoin.

- **Représentation insuffisante des partenaires français.**

Sauf exception, le rôle des experts de l'Institution ne sera pleinement efficace que si la délégation française est suffisamment importante. Dans l'hypothèse où l'expert se retrouve seul, l'AFNOR devra en être averti par la CNAMTS.

- **Réunions préparatoires françaises insuffisantes.**

L'efficacité de notre action nécessite que la position française soit déterminée au cours de réunions préparatoires organisées par les BN. La position de l'Institution devra être, elle-même, définie lors de réunions organisées par la CNAMTS ou l'INRS, à la demande des experts.

- **Autres difficultés.**

Indiquer ici ce qui vous paraît nuire à votre efficacité : manque de normes A et B, manque de connaissances sur certains sujets, manque de traductions, d'interprètes, etc.

NORMALISATION

Date :

FICHE D'EVALUATION

(*)

CEN
ISO

 TC WG SG JWG

TITRE :

Norme de type : (*)

A	B	C	Autres
---	---	---	--------

Nom du rédacteur de la fiche

(*)

CNAM
CRAM de
INRS

Nom du responsable :

Noms des associés :

Intérêt de participer aux travaux

- Importance des risques :

Faible

Moyenne

Forte

- Nombre annuel d'accidents ou de maladies :
- Nombre annuel d'I.P. :
- Consommation annuelle du marché français :
- Part des constructeurs français dans cette consommation :
- Evolution de la consommation

-	Stabilité	+
---	-----------	---
- Utilité pour réaliser d'autres normes :
- Utilité pour déterminer des mesures de prévention :
- Sur quels points les mesures générales n'apportent-elles pas de réponses suffisantes ?

(*) Barrer la mention inutile.

FICHE D'EVALUATION

Cette fiche a pour objectif de montrer à la Commission de Prévention, l'intérêt des travaux réalisés par les experts de l'Institution, de façon à lui préciser l'utilisation du budget alloué à la normalisation.

La fiche doit être adressée, en deux exemplaires, par les agents des CRAM à la CNAMTS et par les agents de l'INRS à la Mission Normalisation après la première réunion européenne ou internationale.

Elle permet d'évaluer l'intérêt de participer aux travaux en fonction de critères intéressant plus particulièrement la prévention :

- Importance des risques.
- Estimation du nombre annuel d'accidents ou de maladies survenus en France, pouvant être imputés aux matériels ou produits concernés.
- Estimation des Incapacités Permanentes correspondantes.
- Consommation annuelle actuelle du marché français.
- Part actuelle, dans cette consommation, des constructeurs français.
- Evolution annuelle de la consommation.
- Utilité pour réaliser d'autres normes. Ce critère vise les normes générales (A, B1, B2) pour les machines, pour lesquelles il est impossible de répondre aux questions précédentes.
- Utilité pour déterminer des mesures de prévention.
- Matériels ne pouvant se satisfaire des moyens donnés dans les normes générales A, B1, B2 (machines agro-alimentaires notamment).

NORMALISATION

Date :

FICHE D'EVALUATION

(*)

CEN
ISO

 TC WG SG JWG

TITRE :

Norme de type : (*)

A	B	C	Autres
---	---	---	--------

Nom du rédacteur de la fiche

(*)

CNAM
CRAM de
INRS

Nom du responsable :

Noms des associés :

Intérêt de participer aux travaux

- Importance des risques :

Faible

Moyenne

Forte

- Nombre annuel d'accidents ou de maladies :
- Nombre annuel d'I.P. :
- Consommation annuelle du marché français :
- Part des constructeurs français dans cette consommation :
- Evolution de la consommation

-	Stabilité	+
---	-----------	---
- Utilité pour réaliser d'autres normes :
- Utilité pour déterminer des mesures de prévention :
- Sur quels points les mesures générales n'apportent-elles pas de réponses suffisantes ?

(*) Barrer la mention inutile.

FICHE D'EVALUATION

Cette fiche a pour objectif de montrer à la Commission de Prévention, l'intérêt des travaux réalisés par les experts de l'Institution, de façon à lui préciser l'utilisation du budget alloué à la normalisation.

La fiche doit être adressée, en deux exemplaires, par les agents des CRAM à la CNAMTS et par les agents de l'INRS à la Mission Normalisation après la première réunion européenne ou internationale.

Elle permet d'évaluer l'intérêt de participer aux travaux en fonction de critères intéressant plus particulièrement la prévention :

- Importance des risques.
- Estimation du nombre annuel d'accidents ou de maladies survenus en France, pouvant être imputés aux matériels ou produits concernés.
- Estimation des Incapacités Permanentes correspondantes.
- Consommation annuelle actuelle du marché français.
- Part actuelle, dans cette consommation, des constructeurs français.
- Evolution annuelle de la consommation.
- Utilité pour réaliser d'autres normes. Ce critère vise les normes générales (A, B1, B2) pour les machines, pour lesquelles il est impossible de répondre aux questions précédentes.
- Utilité pour déterminer des mesures de prévention.
- Matériels ne pouvant se satisfaire des moyens donnés dans les normes générales A, B1, B2 (machines agro-alimentaires notamment).

NORMALISATION

Date :

FICHE D'EVALUATION

(*)

CEN
ISO

 TC WG SG JWG

TITRE :

Norme de type : (*)

A	B	C	Autres
---	---	---	--------

Nom du rédacteur de la fiche

(*)

CNAM
CRAM de
INRS

Nom du responsable :

Noms des associés :

Intérêt de participer aux travaux

- Importance des risques :

Faible

Moyenne

Forte

- Nombre annuel d'accidents ou de maladies :
- Nombre annuel d'I.P. :
- Consommation annuelle du marché français :
- Part des constructeurs français dans cette consommation :
- Evolution de la consommation

-	Stabilité	+
---	-----------	---
- Utilité pour réaliser d'autres normes :
- Utilité pour déterminer des mesures de prévention :
- Sur quels points les mesures générales n'apportent-elles pas de réponses suffisantes ?

FICHE D'EVALUATION

Cette fiche a pour objectif de montrer à la Commission de Prévention, l'intérêt des travaux réalisés par les experts de l'Institution, de façon à lui préciser l'utilisation du budget alloué à la normalisation.

La fiche doit être adressée, en deux exemplaires, par les agents des CRAM à la CNAMTS et par les agents de l'INRS à la Mission Normalisation après la première réunion européenne ou internationale.

Elle permet d'évaluer l'intérêt de participer aux travaux en fonction de critères intéressant plus particulièrement la prévention :

- Importance des risques.
- Estimation du nombre annuel d'accidents ou de maladies survenus en France, pouvant être imputés aux matériels ou produits concernés.
- Estimation des Incapacités Permanentes correspondantes.
- Consommation annuelle actuelle du marché français.
- Part actuelle, dans cette consommation, des constructeurs français.
- Evolution annuelle de la consommation.
- Utilité pour réaliser d'autres normes. Ce critère vise les normes générales (A, B1, B2) pour les machines, pour lesquelles il est impossible de répondre aux questions précédentes.
- Utilité pour déterminer des mesures de prévention.
- Matériels ne pouvant se satisfaire des moyens donnés dans les normes générales A, B1, B2 (machines agro-alimentaires notamment).

NORMALISATION

Date :

FICHE D'EVALUATION

(*)

CEN
ISO

 TC WG SG JWG

TITRE :

Norme de type : (*)

A	B	C	Autres
---	---	---	--------

Nom du rédacteur de la fiche

(*)

CNAM
CRAM de
INRS

Nom du responsable :

Noms des associés :

Intérêt de participer aux travaux

- Importance des risques :

Faible

Moyenne

Forte

- Nombre annuel d'accidents ou de maladies :
- Nombre annuel d'I.P. :
- Consommation annuelle du marché français :
- Part des constructeurs français dans cette consommation :
- Evolution de la consommation

-	Stabilité	+
---	-----------	---
- Utilité pour réaliser d'autres normes :
- Utilité pour déterminer des mesures de prévention :
- Sur quels points les mesures générales n'apportent-elles pas de réponses suffisantes ?

FICHE D'EVALUATION

Cette fiche a pour objectif de montrer à la Commission de Prévention, l'intérêt des travaux réalisés par les experts de l'Institution, de façon à lui préciser l'utilisation du budget alloué à la normalisation.

La fiche doit être adressée, en deux exemplaires, par les agents des CRAM à la CNAMTS et par les agents de l'INRS à la Mission Normalisation après la première réunion européenne ou internationale.

Elle permet d'évaluer l'intérêt de participer aux travaux en fonction de critères intéressant plus particulièrement la prévention :

- Importance des risques.
- Estimation du nombre annuel d'accidents ou de maladies survenus en France, pouvant être imputés aux matériels ou produits concernés.
- Estimation des Incapacités Permanentes correspondantes.
- Consommation annuelle actuelle du marché français.
- Part actuelle, dans cette consommation, des constructeurs français.
- Evolution annuelle de la consommation.
- Utilité pour réaliser d'autres normes. Ce critère vise les normes générales (A, B1, B2) pour les machines, pour lesquelles il est impossible de répondre aux questions précédentes.
- Utilité pour déterminer des mesures de prévention.
- Matériels ne pouvant se satisfaire des moyens donnés dans les normes générales A, B1, B2 (machines agro-alimentaires notamment).

NORMALISATION

Date :

FICHE D'EVALUATION

(*)

CEN
ISO

 TC WG SG JWG

TITRE :

Norme de type : (*)

A	B	C	Autres
---	---	---	--------

Nom du rédacteur de la fiche

(*)

CNAM
CRAM de
INRS

Nom du responsable :

Noms des associés :

Intérêt de participer aux travaux

- Importance des risques :

Faible

Moyenne

Forte

- Nombre annuel d'accidents ou de maladies :
- Nombre annuel d'I.P. :
- Consommation annuelle du marché français :
- Part des constructeurs français dans cette consommation :
- Evolution de la consommation

-	Stabilité	+
---	-----------	---
- Utilité pour réaliser d'autres normes :
- Utilité pour déterminer des mesures de prévention :
- Sur quels points les mesures générales n'apportent-elles pas de réponses suffisantes ?

FICHE D'EVALUATION

Cette fiche a pour objectif de montrer à la Commission de Prévention, l'intérêt des travaux réalisés par les experts de l'Institution, de façon à lui préciser l'utilisation du budget alloué à la normalisation.

La fiche doit être adressée, en deux exemplaires, par les agents des CRAM à la CNAMTS et par les agents de l'INRS à la Mission Normalisation après la première réunion européenne ou internationale.

Elle permet d'évaluer l'intérêt de participer aux travaux en fonction de critères intéressant plus particulièrement la prévention :

- Importance des risques.
- Estimation du nombre annuel d'accidents ou de maladies survenus en France, pouvant être imputés aux matériels ou produits concernés.
- Estimation des Incapacités Permanentes correspondantes.
- Consommation annuelle actuelle du marché français.
- Part actuelle, dans cette consommation, des constructeurs français.
- Evolution annuelle de la consommation.
- Utilité pour réaliser d'autres normes. Ce critère vise les normes générales (A, B1, B2) pour les machines, pour lesquelles il est impossible de répondre aux questions précédentes.
- Utilité pour déterminer des mesures de prévention.
- Matériels ne pouvant se satisfaire des moyens donnés dans les normes générales A, B1, B2 (machines agro-alimentaires notamment).

NORMALISATION

Date :

FICHE DE SIGNALEMENT

(*)

CEN
ISO

 TC WG SG JWG

TITRE :

Norme de type : (*)

A	B	C	Autres
---	---	---	--------

Nom du rédacteur de la fiche

(*)

CNAM
CRAM de
INRS

Nom du responsable :

Noms des associés :

Indiquer ci-dessous les problèmes que pose l'élaboration de la norme :

- Non-respect de la norme (pr)EN 414 "Sécurité des machines - Règles pour l'élaboration et la présentation des normes.
 - Non-respect de la réglementation européenne ou discordance par rapport à la réglementation française actuelle.
 - Représentation insuffisante des partenaires français.
 - Réunions préparatoires françaises insuffisantes.
 - Autres difficultés.
-

(*) *Barrer la mention inutile.*

Décembre 1990

FICHE DE SIGNALEMENT

La fiche de signalement a pour objectif de prévenir la CNAMTS et l'INRS de toutes les difficultés que les experts rencontrent dans la réalisation de normes.

Elle doit être adressée, en deux exemplaires, par les agents des CRAM à la CNAMTS et par les agents de l'INRS à la Mission Normalisation dès que des difficultés ne pouvant être réglées au niveau du Groupe de Travail apparaissent dans l'élaboration des normes.

Pour la remplir, on prendra en compte les éléments suivants :

- **Non-respect de la norme Pr EN ... Règles pour l'élaboration et la présentation des normes.**

Les difficultés peuvent être liées à des experts qui ne veulent pas se plier à la règle établie. Dans ce cas, le Bureau de la Normalisation devra être saisi. Elles peuvent aussi venir du texte de la norme Pr EN ... elle-même qui, pour l'instant, reste trop théorique. Ces difficultés seront transmises par la CNAMTS, via les BN, au TC 114/GT 4 chargé d'élaborer ce document.

- **Non-respect de la réglementation européenne ou de la réglementation française.**

L'expérience montre que la réalisation des normes européennes remet en cause certains points de la réglementation française ou certains moyens de prévention acceptés en France. Les renseignements collectés dans cette rubrique permettront d'organiser les réunions nécessaires dans les instances ad hoc dès que les experts en exprimeront le besoin.

- **Représentation insuffisante des partenaires français.**

Sauf exception, le rôle des experts de l'Institution ne sera pleinement efficace que si la délégation française est suffisamment importante. Dans l'hypothèse où l'expert se retrouve seul, l'AFNOR devra en être averti par la CNAMTS.

- **Réunions préparatoires françaises insuffisantes.**

L'efficacité de notre action nécessite que la position française soit déterminée au cours de réunions préparatoires organisées par les BN. La position de l'Institution devra être, elle-même, définie dans des réunions organisées par la CNAMTS ou l'INRS, à la demande des experts.

- **Autres difficultés.**

Indiquer ici ce qui vous paraît nuire à votre efficacité : manque de normes A et B, manque de connaissances sur certains sujets, manque de traductions, d'interprètes, etc.

NORMALISATION

Date :

FICHE DE SIGNALEMENT

(*)

CEN
ISO

 TC WG SG JWG

TITRE :

Norme de type : (*)

A	B	C	Autres
---	---	---	--------

Nom du rédacteur de la fiche

(*)

CNAM
CRAM de
INRS

Nom du responsable :

Noms des associés :

Indiquer ci-dessous les problèmes que pose l'élaboration de la norme :

- Non-respect de la norme (pr)EN 414 "Sécurité des machines - Règles pour l'élaboration et la présentation des normes.
 - Non-respect de la réglementation européenne ou discordance par rapport à la réglementation française actuelle.
 - Représentation insuffisante des partenaires français.
 - Réunions préparatoires françaises insuffisantes.
 - Autres difficultés.
-

(*) *Barrer la mention inutile.*

Décembre 1990

FICHE DE SIGNALEMENT

La fiche de signalement a pour objectif de prévenir la CNAMTS et l'INRS de toutes les difficultés que les experts rencontrent dans la réalisation de normes.

Elle doit être adressée, en deux exemplaires, par les agents des CRAM à la CNAMTS et par les agents de l'INRS à la Mission Normalisation dès que des difficultés ne pouvant être réglées au niveau du Groupe de Travail apparaissent dans l'élaboration des normes.

Pour la remplir, on prendra en compte les éléments suivants :

- **Non-respect de la norme Pr EN ... Règles pour l'élaboration et la présentation des normes.**

Les difficultés peuvent être liées à des experts qui ne veulent pas se plier à la règle établie. Dans ce cas, le Bureau de la Normalisation devra être saisi. Elles peuvent aussi venir du texte de la norme Pr EN ... elle-même qui, pour l'instant, reste trop théorique. Ces difficultés seront transmises par la CNAMTS, via les BN, au TC 114/GT 4 chargé d'élaborer ce document.

- **Non-respect de la réglementation européenne ou de la réglementation française.**

L'expérience montre que la réalisation des normes européennes remet en cause certains points de la réglementation française ou certains moyens de prévention acceptés en France. Les renseignements collectés dans cette rubrique permettront d'organiser les réunions nécessaires dans les instances ad hoc dès que les experts en exprimeront le besoin.

- **Représentation insuffisante des partenaires français.**

Sauf exception, le rôle des experts de l'Institution ne sera pleinement efficace que si la délégation française est suffisamment importante. Dans l'hypothèse où l'expert se retrouve seul, l'AFNOR devra en être averti par la CNAMTS.

- **Réunions préparatoires françaises insuffisantes.**

L'efficacité de notre action nécessite que la position française soit déterminée au cours de réunions préparatoires organisées par les BN. La position de l'Institution devra être, elle-même, définie dans des réunions organisées par la CNAMTS ou l'INRS, à la demande des experts.

- **Autres difficultés.**

Indiquer ici ce qui vous paraît nuire à votre efficacité : manque de normes A et B, manque de connaissances sur certains sujets, manque de traductions, d'interprètes, etc.

NORMALISATION

Date :

FICHE DE SIGNALEMENT

(*)

CEN
ISO

 TC WG SG JWG

TITRE :

Norme de type : (*)

A	B	C	Autres
---	---	---	--------

Nom du rédacteur de la fiche

(*)

CNAM
CRAM de
INRS

Nom du responsable :

Noms des associés :

Indiquer ci-dessous les problèmes que pose l'élaboration de la norme :

- Non-respect de la norme (pr)EN 414 "Sécurité des machines - Règles pour l'élaboration et la présentation des normes.
 - Non-respect de la réglementation européenne ou discordance par rapport à la réglementation française actuelle.
 - Représentation insuffisante des partenaires français.
 - Réunions préparatoires françaises insuffisantes.
 - Autres difficultés.
-

(*) *Barrer la mention inutile.*

Décembre 1990

FICHE DE SIGNALEMENT

La fiche de signalement a pour objectif de prévenir la CNAMTS et l'INRS de toutes les difficultés que les experts rencontrent dans la réalisation de normes.

Elle doit être adressée, en deux exemplaires, par les agents des CRAM à la CNAMTS et par les agents de l'INRS à la Mission Normalisation dès que des difficultés ne pouvant être réglées au niveau du Groupe de Travail apparaissent dans l'élaboration des normes.

Pour la remplir, on prendra en compte les éléments suivants :

- **Non-respect de la norme Pr EN ... Règles pour l'élaboration et la présentation des normes.**

Les difficultés peuvent être liées à des experts qui ne veulent pas se plier à la règle établie. Dans ce cas, le Bureau de la Normalisation devra être saisi. Elles peuvent aussi venir du texte de la norme Pr EN ... elle-même qui, pour l'instant, reste trop théorique. Ces difficultés seront transmises par la CNAMTS, via les BN, au TC 114/GT 4 chargé d'élaborer ce document.

- **Non-respect de la réglementation européenne ou de la réglementation française.**

L'expérience montre que la réalisation des normes européennes remet en cause certains points de la réglementation française ou certains moyens de prévention acceptés en France. Les renseignements collectés dans cette rubrique permettront d'organiser les réunions nécessaires dans les instances ad hoc dès que les experts en exprimeront le besoin.

- **Représentation insuffisante des partenaires français.**

Sauf exception, le rôle des experts de l'Institution ne sera pleinement efficace que si la délégation française est suffisamment importante. Dans l'hypothèse où l'expert se retrouve seul, l'AFNOR devra en être averti par la CNAMTS.

- **Réunions préparatoires françaises insuffisantes.**

L'efficacité de notre action nécessite que la position française soit déterminée au cours de réunions préparatoires organisées par les BN. La position de l'Institution devra être, elle-même, définie dans des réunions organisées par la CNAMTS ou l'INRS, à la demande des experts.

- **Autres difficultés.**

Indiquer ici ce qui vous paraît nuire à votre efficacité : manque de normes A et B, manque de connaissances sur certains sujets, manque de traductions, d'interprètes, etc.

NORMALISATION

Date :

FICHE DE SIGNALEMENT

(*)

CEN
ISO

 TC WG SG JWG

TITRE :

Norme de type : (*)

A	B	C	Autres
---	---	---	--------

Nom du rédacteur de la fiche

(*)

CNAM
CRAM de
INRS

Nom du responsable :

Noms des associés :

Indiquer ci-dessous les problèmes que pose l'élaboration de la norme :

- Non-respect de la norme (pr)EN 414 "Sécurité des machines - Règles pour l'élaboration et la présentation des normes.
 - Non-respect de la réglementation européenne ou discordance par rapport à la réglementation française actuelle.
 - Représentation insuffisante des partenaires français.
 - Réunions préparatoires françaises insuffisantes.
 - Autres difficultés.
-

(*) *Barrer la mention inutile.*

Décembre 1990

FICHE DE SIGNALEMENT

La fiche de signalement a pour objectif de prévenir la CNAMTS et l'INRS de toutes les difficultés que les experts rencontrent dans la réalisation de normes.

Elle doit être adressée, en deux exemplaires, par les agents des CRAM à la CNAMTS et par les agents de l'INRS à la Mission Normalisation dès que des difficultés ne pouvant être réglées au niveau du Groupe de Travail apparaissent dans l'élaboration des normes.

Pour la remplir, on prendra en compte les éléments suivants :

- **Non-respect de la norme Pr EN ... Règles pour l'élaboration et la présentation des normes.**

Les difficultés peuvent être liées à des experts qui ne veulent pas se plier à la règle établie. Dans ce cas, le Bureau de la Normalisation devra être saisi. Elles peuvent aussi venir du texte de la norme Pr EN ... elle-même qui, pour l'instant, reste trop théorique. Ces difficultés seront transmises par la CNAMTS, via les BN, au TC 114/GT 4 chargé d'élaborer ce document.

- **Non-respect de la réglementation européenne ou de la réglementation française.**

L'expérience montre que la réalisation des normes européennes remet en cause certains points de la réglementation française ou certains moyens de prévention acceptés en France. Les renseignements collectés dans cette rubrique permettront d'organiser les réunions nécessaires dans les instances ad hoc dès que les experts en exprimeront le besoin.

- **Représentation insuffisante des partenaires français.**

Sauf exception, le rôle des experts de l'Institution ne sera pleinement efficace que si la délégation française est suffisamment importante. Dans l'hypothèse où l'expert se retrouve seul, l'AFNOR devra en être averti par la CNAMTS.

- **Réunions préparatoires françaises insuffisantes.**

L'efficacité de notre action nécessite que la position française soit déterminée au cours de réunions préparatoires organisées par les BN. La position de l'Institution devra être, elle-même, définie dans des réunions organisées par la CNAMTS ou l'INRS, à la demande des experts.

- **Autres difficultés.**

Indiquer ici ce qui vous paraît nuire à votre efficacité : manque de normes A et B, manque de connaissances sur certains sujets, manque de traductions, d'interprètes, etc.

NORMALISATION

Date :

FICHE DE SIGNALEMENT

(*)

CEN
ISO

 TC WG SG JWG

TITRE :

Norme de type : (*)

A	B	C	Autres
---	---	---	--------

Nom du rédacteur de la fiche

(*)

CNAM
CRAM de
INRS

Nom du responsable :

Noms des associés :

Indiquer ci-dessous les problèmes que pose l'élaboration de la norme :

- Non-respect de la norme (pr)EN 414 "Sécurité des machines - Règles pour l'élaboration et la présentation des normes.
 - Non-respect de la réglementation européenne ou discordance par rapport à la réglementation française actuelle.
 - Représentation insuffisante des partenaires français.
 - Réunions préparatoires françaises insuffisantes.
 - Autres difficultés.
-

(*) *Barrer la mention inutile.*

Décembre 1990

FICHE DE SIGNALEMENT

La fiche de signalement a pour objectif de prévenir la CNAMTS et l'INRS de toutes les difficultés que les experts rencontrent dans la réalisation de normes.

Elle doit être adressée, en deux exemplaires, par les agents des CRAM à la CNAMTS et par les agents de l'INRS à la Mission Normalisation dès que des difficultés ne pouvant être réglées au niveau du Groupe de Travail apparaissent dans l'élaboration des normes.

Pour la remplir, on prendra en compte les éléments suivants :

- **Non-respect de la norme Pr EN ... Règles pour l'élaboration et la présentation des normes.**

Les difficultés peuvent être liées à des experts qui ne veulent pas se plier à la règle établie. Dans ce cas, le Bureau de la Normalisation devra être saisi. Elles peuvent aussi venir du texte de la norme Pr EN ... elle-même qui, pour l'instant, reste trop théorique. Ces difficultés seront transmises par la CNAMTS, via les BN, au TC 114/GT 4 chargé d'élaborer ce document.

- **Non-respect de la réglementation européenne ou de la réglementation française.**

L'expérience montre que la réalisation des normes européennes remet en cause certains points de la réglementation française ou certains moyens de prévention acceptés en France. Les renseignements collectés dans cette rubrique permettront d'organiser les réunions nécessaires dans les instances ad hoc dès que les experts en exprimeront le besoin.

- **Représentation insuffisante des partenaires français.**

Sauf exception, le rôle des experts de l'Institution ne sera pleinement efficace que si la délégation française est suffisamment importante. Dans l'hypothèse où l'expert se retrouve seul, l'AFNOR devra en être averti par la CNAMTS.

- **Réunions préparatoires françaises insuffisantes.**

L'efficacité de notre action nécessite que la position française soit déterminée au cours de réunions préparatoires organisées par les BN. La position de l'Institution devra être, elle-même, définie dans des réunions organisées par la CNAMTS ou l'INRS, à la demande des experts.

- **Autres difficultés.**

Indiquer ici ce qui vous paraît nuire à votre efficacité : manque de normes A et B, manque de connaissances sur certains sujets, manque de traductions, d'interprètes, etc.

NORMALISATION

Date :

FICHE DE SUIVI

(*)

CEN
ISO

 TC WG SG JWG

TITRE :

Norme de type :

(*)

A	B	C	Autres
---	---	---	--------

Nom du rédacteur de la fiche

(*)

CNAM
CRAM de
INRS

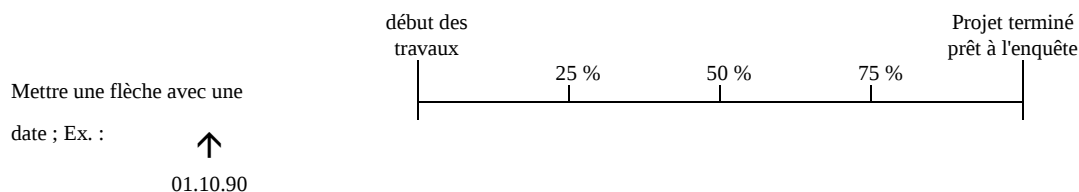
Nom du responsable :

Noms des associés :

Date cible de l'enquête TC

de l'enquête CEN

Etat d'avancement :



Date	Lieu	Durée (jours)	Nom du ou des participants de l'Institution	Travaux préparatoires (jours)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)

(*) *Barrer la mention inutile.*

Décembre 1990

Forme de votre contribution aux réunions

	Internationale	Française	Institutionnell e	
Présidence, animation du (des) groupe(s)	☐	☐	☐	(*)
Rédaction de propositions	☐	☐	☐	
Suivi de travaux	☐	☐	☐	

(*) *Barrer les cases inutiles*

FICHE DE SUIVI
(pour chaque projet de norme)

Cette fiche a pour objectif de montrer à la Commission de Prévention l'importance des travaux réalisés par les experts de l'Institution de façon à lui préciser l'utilisation des moyens consacrés par l'Institution aux travaux de normalisation.

Elle doit être remplie, pour chaque projet de norme, par tous les agents (responsables et associés) qui ont participé ou vont participer à des réunions de normalisation européenne et internationale, y compris les réunions préparatoires organisées par l'AFNOR, les Bureaux de Normalisation et par l'Institution.

Elle doit être adressée, en deux exemplaires, à la CNAMTS ou à l'INRS pour le 15 janvier de chaque année et être arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. Les agents des CRAM l'adresseront à la CNAMTS et les agents de l'INRS à la Mission Normalisation.

Pour la remplir, on prendra en compte les précisions suivantes :

- Nom du responsable : Au sens de la circulaire PAT n° 1310/88, le responsable est la personne chargée de participer aux réunions européennes ou internationales.
- Noms des associés : Au sens de la circulaire PAT n° 1310/88, les associés sont les personnes qui participent aux travaux préparatoires, notamment aux réunions françaises. Sur le document INRS relatif à la participation de l'INRS, des CRAM et de la CNAMTS, les noms des associés figurent en italique.
- Etat d'avancement : Précisez par une flèche avec une date le degré estimé d'avancement.
- Colonne 2 : Indiquez la ville.
- Colonne 3 : Le nombre de jours indiqué devra tenir compte des heures ouvrables consacrées au trajet.
- Colonne 4 : Indiquez votre nom si vous avez participé à la réunion et celui des autres participants de l'Institution, même si vous n'y étiez pas.
- Colonne 5 : Travaux préparatoires : Exprimez, en jours de huit heures, le temps que vous avez passé à préparer ou à vérifier les projets. Ne pas tenir compte du temps consacré aux réunions figurant colonne 3.

Date :

(*)	CEN	TC	WG	SG	JWG
	ISO				

Norme de type : (*)

A	B	C	Autres
---	---	---	--------

Nom du rédacteur de la fiche	(*) CNAM
	CRAM de
	INRS

Noms des associés :

Date cible de l'enquête TC de l'enquête CEN

Etat d'avancement :

Mettre une flèche avec une date ; Ex. :

↑
01.10.90

début des travaux 25 % 50 % 75 % Projet terminé prêt à l'enquête

Date	Lieu	Durée (jours)	Nom du ou des participants de l'Institution	Travaux préparatoires (jours)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)

(*) *Barrer la mention inutile.*

Décembre 1990

Forme de votre contribution aux réunions

	Internationale	Française	Institutionnell e	
Présidence, animation du (des) groupe(s)	☐	☐	☐	(*)
Rédaction de propositions	☐	☐	☐	
Suivi de travaux	☐	☐	☐	

(*) *Barrer les cases inutiles*

FICHE DE SUIVI ***(pour chaque projet de norme)***

Cette fiche a pour objectif de montrer à la Commission de Prévention l'importance des travaux réalisés par les experts de l'Institution de façon à lui préciser l'utilisation des moyens consacrés par l'Institution aux travaux de normalisation.

Elle doit être remplie, pour chaque projet de norme, par tous les agents (responsables et associés) qui ont participé ou vont participer à des réunions de normalisation européenne et internationale, y compris les réunions préparatoires organisées par l'AFNOR, les Bureaux de Normalisation et par l'Institution.

Elle doit être adressée, en deux exemplaires, à la CNAMTS ou à l'INRS pour le 15 janvier de chaque année et être arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. Les agents des CRAM l'adresseront à la CNAMTS et les agents de l'INRS à la Mission Normalisation.

Pour la remplir, on prendra en compte les précisions suivantes :

- Nom du responsable : Au sens de la circulaire PAT n° 1310/88, le responsable est la personne chargée de participer aux réunions européennes ou internationales.
- Noms des associés : Au sens de la circulaire PAT n° 1310/88, les associés sont les personnes qui participent aux travaux préparatoires, notamment aux réunions françaises. Sur le document INRS relatif à la participation de l'INRS, des CRAM et de la CNAMTS, les noms des associés figurent en italique.
- Etat d'avancement : Précisez par une flèche avec une date le degré estimé d'avancement.
- Colonne 2 : Indiquez la ville.
- Colonne 3 : Le nombre de jours indiqué devra tenir compte des heures ouvrables consacrées au trajet.
- Colonne 4 : Indiquez votre nom si vous avez participé à la réunion et celui des autres participants de l'Institution, même si vous n'y étiez pas.
- Colonne 5 : Travaux préparatoires : Exprimez, en jours de huit heures, le temps que vous avez passé à préparer ou à vérifier les projets. Ne pas tenir compte du temps consacré aux réunions figurant colonne 3.

NORMALISATION

Date :

FICHE DE SUIVI

(*)

CEN
ISO

 TC WG SG JWG

TITRE :

Norme de type :

(*)

A	B	C	Autres
---	---	---	--------

Nom du rédacteur de la fiche

(*)

CNAM
CRAM de
INRS

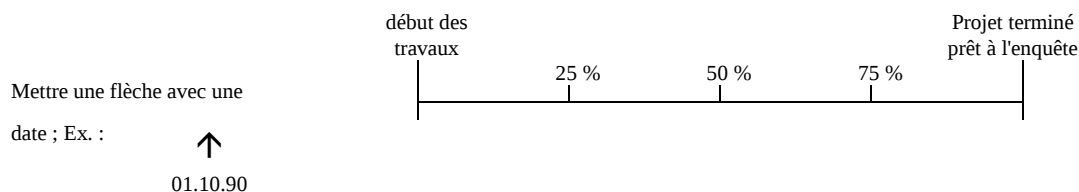
Nom du responsable :

Noms des associés :

Date cible de l'enquête TC

de l'enquête CEN

Etat d'avancement :



Date	Lieu	Durée (jours)	Nom du ou des participants de l'Institution	Travaux préparatoires (jours)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)

(*) *Barrer la mention inutile.*

Décembre 1990

Forme de votre contribution aux réunions

	Internationale	Française	Institutionnell e	
Présidence, animation du (des) groupe(s)	☐	☐	☐	(*)
Rédaction de propositions	☐	☐	☐	
Suivi de travaux	☐	☐	☐	

(*) *Barrer les cases inutiles*

FICHE DE SUIVI
(pour chaque projet de norme)

Cette fiche a pour objectif de montrer à la Commission de Prévention l'importance des travaux réalisés par les experts de l'Institution de façon à lui préciser l'utilisation des moyens consacrés par l'Institution aux travaux de normalisation.

Elle doit être remplie, pour chaque projet de norme, par tous les agents (responsables et associés) qui ont participé ou vont participer à des réunions de normalisation européenne et internationale, y compris les réunions préparatoires organisées par l'AFNOR, les Bureaux de Normalisation et par l'Institution.

Elle doit être adressée, en deux exemplaires, à la CNAMTS ou à l'INRS pour le 15 janvier de chaque année et être arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. Les agents des CRAM l'adresseront à la CNAMTS et les agents de l'INRS à la Mission Normalisation.

Pour la remplir, on prendra en compte les précisions suivantes :

- Nom du responsable : Au sens de la circulaire PAT n° 1310/88, le responsable est la personne chargée de participer aux réunions européennes ou internationales.
- Noms des associés : Au sens de la circulaire PAT n° 1310/88, les associés sont les personnes qui participent aux travaux préparatoires, notamment aux réunions françaises. Sur le document INRS relatif à la participation de l'INRS, des CRAM et de la CNAMTS, les noms des associés figurent en italique.
- Etat d'avancement : Précisez par une flèche avec une date le degré estimé d'avancement.
- Colonne 2 : Indiquez la ville.
- Colonne 3 : Le nombre de jours indiqué devra tenir compte des heures ouvrables consacrées au trajet.
- Colonne 4 : Indiquez votre nom si vous avez participé à la réunion et celui des autres participants de l'Institution, même si vous n'y étiez pas.
- Colonne 5 : Travaux préparatoires : Exprimez, en jours de huit heures, le temps que vous avez passé à préparer ou à vérifier les projets. Ne pas tenir compte du temps consacré aux réunions figurant colonne 3.

Date :

(*)

CEN
ISO

 TC WG SG JWG

Norme de type : (*)

A	B	C	Autres
---	---	---	--------

Nom du rédacteur de la fiche (*)	CNAM
	CRAM de
	INRS

Noms des associés :

Etat d'avancement :

Date	Lieu	Durée (jours)	Nom du ou des participants de l'Institution	Travaux préparatoires (jours)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)

(*) *Barrer la mention inutile.*

Décembre 1990

Forme de votre contribution aux réunions

	Internationale	Française	Institutionnell e	
Présidence, animation du (des) groupe(s)	☐	☐	☐	(*)
Rédaction de propositions	☐	☐	☐	
Suivi de travaux	☐	☐	☐	

(*) *Barrer les cases inutiles*

FICHE DE SUIVI
(pour chaque projet de norme)

Cette fiche a pour objectif de montrer à la Commission de Prévention l'importance des travaux réalisés par les experts de l'Institution de façon à lui préciser l'utilisation des moyens consacrés par l'Institution aux travaux de normalisation.

Elle doit être remplie, pour chaque projet de norme, par tous les agents (responsables et associés) qui ont participé ou vont participer à des réunions de normalisation européenne et internationale, y compris les réunions préparatoires organisées par l'AFNOR, les Bureaux de Normalisation et par l'Institution.

Elle doit être adressée, en deux exemplaires, à la CNAMTS ou à l'INRS pour le 15 janvier de chaque année et être arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. Les agents des CRAM l'adresseront à la CNAMTS et les agents de l'INRS à la Mission Normalisation.

Pour la remplir, on prendra en compte les précisions suivantes :

- Nom du responsable : Au sens de la circulaire PAT n° 1310/88, le responsable est la personne chargée de participer aux réunions européennes ou internationales.
- Noms des associés : Au sens de la circulaire PAT n° 1310/88, les associés sont les personnes qui participent aux travaux préparatoires, notamment aux réunions françaises. Sur le document INRS relatif à la participation de l'INRS, des CRAM et de la CNAMTS, les noms des associés figurent en italique.
- Etat d'avancement : Précisez par une flèche avec une date le degré estimé d'avancement.
- Colonne 2 : Indiquez la ville.
- Colonne 3 : Le nombre de jours indiqué devra tenir compte des heures ouvrables consacrées au trajet.
- Colonne 4 : Indiquez votre nom si vous avez participé à la réunion et celui des autres participants de l'Institution, même si vous n'y étiez pas.
- Colonne 5 : Travaux préparatoires : Exprimez, en jours de huit heures, le temps que vous avez passé à préparer ou à vérifier les projets. Ne pas tenir compte du temps consacré aux réunions figurant colonne 3.

Date :

(*)	CEN	TC	WG	SG	JWG
	ISO				

Norme de type : (*)

A	B	C	Autres
---	---	---	--------

Nom du rédacteur de la fiche	(*) CNAM
	CRAM de
	INRS

Noms des associés :

Date cible de l'enquête TC de l'enquête CEN

Etat d'avancement :

Mettre une flèche avec une date ; Ex. :

↑
01.10.90

début des travaux 25 % 50 % 75 % Projet terminé prêt à l'enquête

Date	Lieu	Durée (jours)	Nom du ou des participants de l'Institution	Travaux préparatoires (jours)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)

(*) *Barrer la mention inutile.*

Décembre 1990

Forme de votre contribution aux réunions

	Internationale	Française	Institutionnell e	
Présidence, animation du (des) groupe(s)	☐	☐	☐	(*)
Rédaction de propositions	☐	☐	☐	
Suivi de travaux	☐	☐	☐	

(*) *Barrer les cases inutiles*

FICHE DE SUIVI
(pour chaque projet de norme)

Cette fiche a pour objectif de montrer à la Commission de Prévention l'importance des travaux réalisés par les experts de l'Institution de façon à lui préciser l'utilisation des moyens consacrés par l'Institution aux travaux de normalisation.

Elle doit être remplie, pour chaque projet de norme, par tous les agents (responsables et associés) qui ont participé ou vont participer à des réunions de normalisation européenne et internationale, y compris les réunions préparatoires organisées par l'AFNOR, les Bureaux de Normalisation et par l'Institution.

Elle doit être adressée, en deux exemplaires, à la CNAMTS ou à l'INRS pour le 15 janvier de chaque année et être arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. Les agents des CRAM l'adresseront à la CNAMTS et les agents de l'INRS à la Mission Normalisation.

Pour la remplir, on prendra en compte les précisions suivantes :

- Nom du responsable : Au sens de la circulaire PAT n° 1310/88, le responsable est la personne chargée de participer aux réunions européennes ou internationales.
- Noms des associés : Au sens de la circulaire PAT n° 1310/88, les associés sont les personnes qui participent aux travaux préparatoires, notamment aux réunions françaises. Sur le document INRS relatif à la participation de l'INRS, des CRAM et de la CNAMTS, les noms des associés figurent en italique.
- Etat d'avancement : Précisez par une flèche avec une date le degré estimé d'avancement.
- Colonne 2 : Indiquez la ville.
- Colonne 3 : Le nombre de jours indiqué devra tenir compte des heures ouvrables consacrées au trajet.
- Colonne 4 : Indiquez votre nom si vous avez participé à la réunion et celui des autres participants de l'Institution, même si vous n'y étiez pas.
- Colonne 5 : Travaux préparatoires : Exprimez, en jours de huit heures, le temps que vous avez passé à préparer ou à vérifier les projets. Ne pas tenir compte du temps consacré aux réunions figurant colonne 3.